

LE PETIT COLLECTEUR

BULLETIN D'INFORMATION 09 OCTOBRE 2017

DOSSIER - pages 2-5

LA QUALITÉ DE L'EAU

DES DÉFIS MAJEURS POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

ÉDITO



La qualité de l'eau est un enjeu fondamental pour nous tous : qualité de l'eau potable mais aussi qualité des eaux des rivières, des plans d'eau et des nappes souterraines. C'est d'abord notre santé qui est en jeu,

pour nous et pour les générations futures. C'est aussi la qualité de l'environnement qui en dépend, et plus largement notre cadre de vie et notre lien à l'eau. Qui souhaite se promener le long d'un ru envahi par les algues ou faire de la voile sur un plan d'eau dégradé ?

Le dossier de ce numéro fait le point sur le déploiement des infrastructures qui, depuis plusieurs décennies, nous permettent de traiter des volumes croissants d'eaux usées, en lien avec l'urbanisation. Grâce à la mise en œuvre de nouvelles technologies, le traitement de l'eau va aussi toujours plus loin. Mais cela a un coût considérable pour les collectivités et en définitive pour les habitants. La recherche scientifique met également en lumière les risques pour l'homme de certaines substances chimiques dites bioaccumulables, c'est-à-dire

qui s'accumulent progressivement dans les organismes vivants. Il nous appartient donc d'agir en amont pour éradiquer les rejets polluants, mieux gérer les eaux pluviales et réduire les pollutions diffuses. De multiples solutions existent : mise en conformité des branchements, réduction de l'emploi de produits phytosanitaires, meilleur entretien des berges des rivières...

Ces préoccupations guident les programmes de suivi et de travaux menés par le SIARE. Je vous invite à prendre connaissance de ce projet dans lequel le SIARE joue déjà un rôle moteur et pour lequel nous allons devoir tous nous mobiliser pendant les deux ans qui viennent avec un objectif clair : redonner toute sa place à l'eau en vue d'une gestion équilibrée et durable de cette ressource.

Bonne lecture

Jean-Pierre ENJALBERT
Président du SIARE



Sommaire

**LE SAGE
POUR UNE GESTION DURABLE
DE L'EAU** - page 6

**ZOOM SUR LES ÉTUDES ET
LES TRAVAUX** - page 7

Ermont : le bassin enterré

**Travaux rue d'Ermont à
Saint-Prix**

Vol au-dessus des Moulinets



ENVIRONNEMENT - page 8

Récupérateurs d'eau

Capture d'un chevreuil



LA QUALITÉ DE L'EAU

DES DÉFIS MAJEURS POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

138 litres d'eau, c'est la consommation moyenne de chacun d'entre nous par jour. Ce sont donc **45 000 m³ d'eau** qui sont utilisés chaque jour par les habitants du SIARE, l'équivalent de près de 30 fois le bassin de la piscine " la Vague " à Soisy-sous-Montmorency. À ce chiffre, il faut ajouter les eaux utilisées par les écoles, les hôpitaux, les entreprises... Après utilisation, toutes ces eaux dites "usées" doivent être dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel, un défi considérable qui fait intervenir les technologies les plus avancées. Mais aborder la qualité de l'eau en prenant en compte « uniquement » le traitement des eaux usées serait réducteur. Il appartient également au SIARE de se mobiliser pour réduire l'ensemble des sources potentielles de pollution des milieux aquatiques : suivi, information, prévention, travaux, contrôles...

Ce dossier vous propose d'en savoir plus sur la qualité de l'eau : comment s'organise le traitement des eaux usées sur notre territoire ? Comment lutter contre les pollutions, qu'elles soient chroniques ou accidentelles ?

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, UNE QUESTION D'INFRASTRUCTURES

Une fois la chasse d'eau tirée, le lavabo vidé et les machines vidangées, les eaux usées rejoignent les réseaux d'assainissement. Elles transitent dans les réseaux de collecte pour rejoindre de plus gros réseaux de transport qui sont gérés par le SIARE. Ces réseaux qui peuvent atteindre 2 à 4 m de diamètre, conduisent les eaux usées jusqu'aux installations de traitement, des stations ou usines d'épuration selon leur taille.

Les eaux usées du SIARE sont acheminées dans les usines du SIAAP*. Selon la commune, elles sont traitées sur l'usine Seine Grésillons à Triel-sur-Seine ou sur l'usine Seine aval près d'Achères. Pour Béthémont-la-Forêt et Chauvry, c'est le SIARE qui se chargera des eaux usées dans une nouvelle station d'épuration en cours d'étude.

Comment sont traitées les eaux usées ?

L'objectif du traitement est de réduire la pollution rejetée en retirant de l'eau le maximum de polluants carbonés, phosphorés et azotés. Les eaux usées comprennent en effet des matières solides et des pollutions dissoutes issues de la décomposition des matières et produits déversés dans les réseaux. Ce n'est donc qu'après traitement, que l'eau peut poursuivre son processus naturel d'épuration dans les milieux naturels, sans compromettre l'équilibre de l'environnement.

La dépollution s'effectue en plusieurs grandes étapes dans les stations d'épuration :

- **Le prétraitement** comprend :
 - Le dégrillage : récupération des flottants et autres déchets susceptibles d'endommager les pompes ;
 - Le dessablage : récupération par sédimentation des sables et autres matières minérales lourdes ;
 - Le dégraissage : récupération des graisses qui remontent à la surface du fait de leur densité plus faible que celle de l'eau.
- **Le traitement biologique** comprend :
 - L'épuration biologique : dégradation des pollutions par l'action de micro-organismes. Les deux techniques principalement employées sont les cultures libres de bactéries (ou technique des boues activées) et les cultures fixées sur un matériau support (ou biofiltration) ;
 - La décantation : séparation des matières en suspension dans l'eau et/ou des boues produites par les processus biologiques.

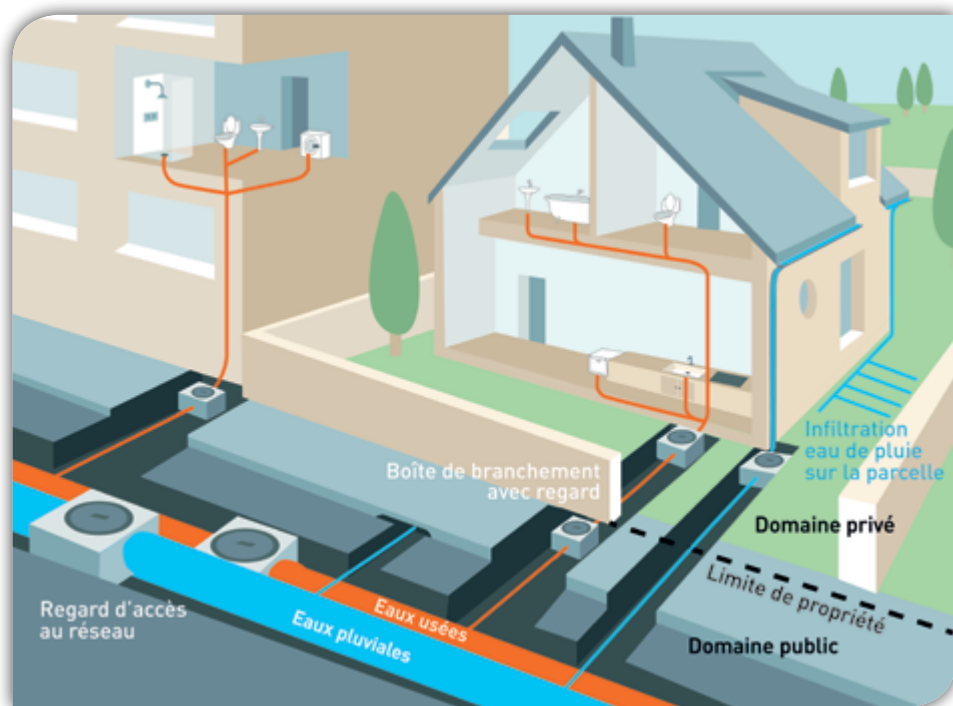
Après décantation, les boues font l'objet d'une digestion (production de biogaz) ou d'une déshydratation. Elles peuvent ensuite être utilisées en valorisation agricole ou incinérées (récupération énergétique).

Le saviez-vous ?

Le SIAAP assure le traitement des eaux usées de près de 9 millions d'habitants, issues des communes de Paris, des départements de première couronne ainsi que de plusieurs syndicats intercommunaux d'assainissement de grande couronne (dont le SIARE).

Pour en savoir plus sur ce service public de l'assainissement francilien, consultez le site www.siaap.fr

*SIAAP : Syndicat interdépartemental en charge de l'épuration des eaux de l'agglomération parisienne.



Eaux usées et eaux pluviales

Une histoire d'innovations

En moins d'un siècle, le traitement des eaux usées, avant leur rejet en Seine, a connu d'importantes évolutions sur le territoire francilien. Face au développement de l'urbanisation et de la population, les collectivités territoriales se sont dotées d'importants moyens techniques. Initialement mises en place pour assurer l'hygiène et la salubrité publique, ces infrastructures doivent aujourd'hui répondre à des objectifs environnementaux ambitieux.

Faire face à l'urbanisation

Au début du XX^e siècle, ce sont d'abord les capacités d'épuration du sol qui sont utilisées. Sont alors aménagés les premiers champs d'épandage sur les plaines d'Achères et de Pierrelaye / Bessancourt.

Pour répondre aux problèmes de dégradation de la qualité de la Seine et faire face à l'augmentation des volumes d'eaux usées à traiter, de nouvelles techniques d'épuration font leur apparition. La station d'épuration d'Achères est alors construite.

En 1940, la 1^{ère} tranche est mise en service, le traitement de l'eau est alors basé sur le principe de la technique des « boues activées* ». Trois nouvelles tranches sont ensuite réalisées avant d'atteindre une capacité maximale de traitement en 1978.

En 1989, l'arrêt de l'extension de l'usine est décidé au profit d'une déconcentration de l'épuration des eaux sur plusieurs sites franciliens.



L'usine Seine Aval vue du ciel : une capacité de traitement de 1,5 million de m³ par jour



Création d'une galerie pour les eaux usées.

Améliorer la performance des traitements

La volonté d'améliorer la qualité des eaux rejetées et le respect des exigences réglementaires motivent des évolutions techniques sur le site d'Achères : une unité de traitement des eaux supplémentaires reçues par temps de pluie est mise en service et permet de mieux traiter le phosphore, parallèlement à des unités de traitement plus performantes des pollutions azotées.

Dès 2004, les études de refonte du site sont engagées, en particulier pour réduire les nuisances environnementales. Ce programme de modernisation du site, dorénavant dénommé **Usine Seine Aval**, est approuvé en 2009. Un gigantesque chantier de rénovation commence par des travaux sur le prétraitement en 2012 pour s'achever début 2017.

Les investissements à hauteur de 230 millions d'euros hors-taxes ont été financés par le SIAAP, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Région Île-de-France.

Aujourd'hui, le programme de modernisation se poursuit avec un équipement de traitement biologique des pollutions carbonées, azotées et phosphatées.

Dans le cadre du projet de déconcentration du traitement des eaux usées, 5 autres usines participent au système d'épuration du SIAAP dont l'**usine Seine Grésillons** à Triel-sur-Seine (78) mise en service en 2008, puis agrandie en 2013 pour atteindre une capacité de 300 000 m³/jour.

*Boues activées : processus biologique qui transforme la pollution dissoute en floc bactérien. Les micro-organismes absorbent la pollution et forment des amas floconneux (les boues).

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, UN ENJEU QUI DOIT TOUS NOUS MOBILISER

Début juillet, les services techniques du SIARE découvraient des poissons morts sur le bassin des Cressonnières à Saint-Gratien. Alors qu'aucune couleur ni odeur ne laissait suspecter une pollution, plusieurs dizaines de kilos de poissons morts ont été ramassés sur ce bassin, le lac Nord et l'amont du lac d'Enghien. C'est dire si les phénomènes de pollution peuvent altérer les milieux aquatiques et la faune qui s'y développe.

En l'occurrence, ce phénomène avait trouvé son origine dans un fort orage. L'épisode météorologique avait provoqué le lessivage des routes et déposé des sédiments chargés d'hydrocarbures dans le bassin. La chaleur élevée a ensuite fait le reste en augmentant le manque d'oxygène, ce qui a causé la mort des poissons.

Surveiller, prévenir, analyser

C'est bien pour que de tels événements restent exceptionnels que le SIARE s'est engagé dans la lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques.

Cela passe d'abord par une **auto surveillance de la qualité des eaux sur son territoire**. Chaque mois, les services techniques réalisent des prélèvements et des analyses des eaux du lac d'Enghien afin de suivre l'évolution de la qualité des eaux selon des critères prédéfinis. Une pollution de l'eau peut certes passer inaperçue mais la couleur, l'aspect visuel de l'eau ou les odeurs sont autant d'indices qui doivent alerter. Par exemple, l'irisation de la surface des cours et plans d'eau est généralement liée à la présence d'hydrocarbures ou d'huiles. De même, le développement excessif de végétaux dans les milieux aquatiques peut révéler un phénomène d'eutrophisation*.

Les riverains ou les communes adhérentes au SIARE sont parfois les premiers à nous transmettre des informations sur une pollution ponctuelle. Les services techniques viennent alors apprécier le caractère urgent de la pollution sur le terrain, trouver l'origine du problème et réaliser des prélèvements et des pompages des ouvrages ou plans d'eau. Il s'agit en effet d'éviter la diffusion de la pollution.

L'une des conséquences des pollutions ponctuelles est la dégradation de la biodiversité aquatique, à l'instar du problème de juillet dernier. La richesse et la qualité de la faune et la flore sont d'ailleurs des indicateurs clés pour déterminer la gravité d'une pollution.

Le saviez-vous ?

Toutes les espèces de poissons ne réagissent pas de la même manière aux pollutions. Certaines sont très sensibles et meurent rapidement quand les conditions se dégradent tandis que d'autres, plus résistantes, survivent mieux. L'analyse du milieu permet de jauger la gravité de la situation afin de mettre en place des moyens efficaces : pompage des eaux superficielles, mise en place de boudins absorbants, etc.



Pollution au fuel rouge sur le bassin de rétention « ZAC de la Jonction » à Montmagny – juillet 2017



Pollution sur le bassin de rétention « Aval 1 » à Beauchamp – juillet 2016



Pollution sur le bassin de rétention des Cressonnières à Saint-Gratien – septembre 2014

MIEUX GÉRER LES EAUX DE PLUIE

La plupart des eaux de pluie, collectées sur notre territoire dans des réseaux dédiés, rejoignent le milieu naturel sans traitement : elles transitent par les bassins du SIARE qui ont principalement un rôle de régulation pour limiter les risques de débordement et d'inondation. Selon les bassins versants, les eaux pluviales rejoignent le ru de Liesse, le lac d'Enghien, le ru des Haras ou la Seine via les réseaux gérés par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

Aussi, les risques de pollution du milieu naturel sont-ils importants si chacun ne prend pas les précautions nécessaires : il est primordial de ne laisser que l'eau de pluie se déverser dans le réseau d'eaux pluviales.



Boudins retenant les poissons sur le bassin des Cressonnières à Saint-Gratien, suite à la mortalité de poissons – juillet 2017

Réduire l'eutrophisation des cours d'eau

Le développement des végétaux dans les cours d'eau et les plans d'eau est un phénomène normal, souhaitable même : il est essentiel au bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques. Mais on parle d'eutrophisation lorsque ce développement est excessif, proliférant et déséquilibré. Il peut entraîner un appauvrissement en oxygène de l'eau et donc menacer les poissons.

Au-delà de la réduction de la biodiversité, l'eutrophisation nuit aux pratiques de loisirs et au cadre de vie : certaines activités comme la baignade ou la pêche sont rendues impraticables, des odeurs nauséabondes se développent, l'aspect visuel des plans d'eau est dégradé...



Le ru de Montlignon à Eaubonne – juin 2017

Des causes connues

La surabondance de nutriments (azote, phosphore, silice) dans l'eau est l'une des premières causes de l'eutrophisation des cours d'eau.

Ce sont d'abord les **mauvais branchements d'assainissement** qui expliquent la présence importante d'azote sous forme de nitrate. Si le système d'assainissement n'est pas efficace sur tout le territoire, des rejets d'eaux usées parviennent aux cours d'eau, accentuant l'apport de nutriments et le risque d'eutrophisation.

Les **mauvaises pratiques** ont aussi un impact significatif. « Certaines personnes lavent leurs terrasses ou les garages avec des produits lessiviels, sans se douter que toutes ces eaux sales vont directement dans les milieux naturels » se désole un agent du SIARE. « La plupart des siphons de sol présents dans les garages ou dans les caves sont reliés aux réseaux d'eaux pluviales, voire mènent directement aux puisards... » souligne-t-il.

Ces rejets sont à l'origine d'un apport important en phosphate** dans le milieu naturel et de la mort de certaines espèces de poissons.



Exemple de rejet dans le milieu naturel

Agir en amont

La mise en conformité des réseaux d'assainissement domestiques, commerciaux et industriels est un point essentiel pour lutter contre ces rejets. Un simple test à la fumée ou au colorant peut d'ailleurs vous permettre d'identifier le bon raccordement de vos gouttières et de vos eaux usées. Le colorant, appelé fluorescéine, est un produit non-nocif pour les milieux aquatiques.

L'entretien de la ripisylve (berges des rivières et leur végétation), joue également un rôle important. En effet l'ombrage assuré par les plantations limite le réchauffement de l'eau et la prolifération de la végétation aquatique. De plus, la ripisylve joue un rôle d'épuration naturelle de l'eau (voir Petit Collecteur n°8 : station d'épuration biologique de Béthemont-la-Forêt et Chauvry).



Le test à la fumée consiste à injecter dans le réseau une fumée blanche, épaisse et non toxique, et d'en repérer la réapparition afin de détecter les raccordements non conformes.



Le test aux colorants consiste à verser quelques gouttes de colorant dans l'eau au niveau des points de rejet de votre habitation (évier, douche...). Un technicien vérifie que cette eau colorée se retrouve bien dans le réseau d'eaux usées.

* **Eutrophisation** : Enrichissement d'une eau en sels minéraux (nitrates et phosphates, notamment) entraînant des déséquilibres écologiques tels que la prolifération de la végétation aquatique et/ou l'appauvrissement du milieu en oxygène.

** Les phosphates sont une association entre le phosphore et l'oxygène. En conditions naturelles, le phosphore est présent en très faible quantité dans les eaux de surface. Une concentration élevée de phosphore dans le milieu aquatique contribue à l'eutrophisation accélérée du milieu.

Pour plus d'informations sur l'entretien et la végétalisation des berges, si vous êtes riverains d'un cours d'eau, contactez les services du SIARE.

LE SAGE

POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification à l'échelle locale, qui fixe les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Il part du principe que **l'eau, qu'elle soit souterraine ou cours d'eau superficiel, doit être considérée dans sa globalité, depuis sa source jusqu'à son exutoire, pour tous ses usages (eau potable, navigation, pêche, etc.) et ses risques (inondations).**

Le SAGE a donc pour objectif d'assurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau du territoire, de manière à **satisfaire les besoins de chacun, sans porter atteinte aux milieux aquatiques.**



Le territoire du SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer



Ru de Montlignon en forêt de Montmorency

Une élaboration collective

Partant d'un constat de dégradation de la qualité de l'eau et de sa quantité - alors même qu'elle est si nécessaire à notre vie quotidienne, aux activités économiques et de loisir, à la qualité du paysage - les acteurs locaux se sont réunis en vue d'harmoniser les actions territoriales menées dans le domaine de l'eau et de mettre en cohérence les politiques d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau.

S'agissant de considérer l'eau dans sa globalité, l'échelle de travail est le grand bassin versant (voir carte) qui correspond à l'aire géographique sur laquelle toutes les eaux de surface s'écoulent vers un même point situé à l'aval, appelé exutoire. **Ce sont ainsi 87 communes qui sont concernées.**

L'élaboration du SAGE est fondée sur une large concertation entre les acteurs locaux. Le SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer a été porté par les 3 structures présentes sur ce grand bassin versant et historiquement en charge de problématiques liées à l'eau et à l'assainissement : le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE), la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Département de la Seine-Saint-Denis (DEA 93) et le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH).

L'élaboration du SAGE réunit aussi les services de l'État, les collectivités locales présentes sur le périmètre du SAGE, les représentants des usagers (eau potable, loisirs, pêche, agriculture, aménageurs, associations, etc.) dans un dialogue et une concertation permanents pour répondre aux enjeux du territoire et recréer un lien positif à l'eau et aux milieux aquatiques.

Une portée juridique forte

Le SAGE intègre deux documents dont la portée juridique est très forte sur le territoire du SAGE :

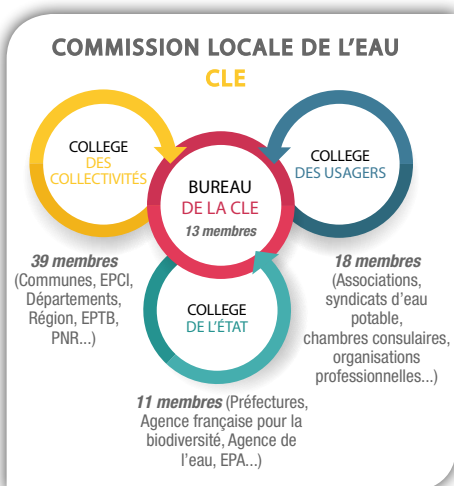
- le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** qui fixe les priorités du territoire en matière d'eau et de milieux aquatiques ainsi que les moyens (techniques et financiers) à mettre en œuvre pour y parvenir. Les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le PAGD ;
- le **règlement** qui fixe les règles pour la réalisation des objectifs exprimés dans le PAGD. Les décisions prises par l'administration dans le domaine de l'eau doivent être conformes avec les règles du SAGE.

Ainsi les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes sont concernés par les dispositions du SAGE.

Une démarche encadrée

La procédure d'élaboration d'un SAGE s'inscrit dans un cadre réglementaire bien défini. Plusieurs étapes successives sont nécessaires :

1. **L'état des lieux**, qui constitue les fondations du SAGE et donne lieu à plusieurs scénarios d'étude ;
2. **La stratégie du SAGE** qui définit les objectifs et orientations prioritaires ;
3. **La rédaction du SAGE**, en cours jusqu'à mi-2018, qui décline les objectifs et leur priorité ainsi que les moyens pour y parvenir ;
4. **La consultation du public** : les documents du SAGE seront soumis à l'avis du public en 2019.



Répartition des membres de la Commission Locale de l'Eau, l'instance de concertation.

Le Petit Collecteur vous tiendra informé régulièrement sur l'avancement du SAGE.

ZOOM

SUR LES ÉTUDES ET LES TRAVAUX

ERMONT : LE BASSIN ENTERRÉ - SUITE ET FIN

En juin, le SIARE a réalisé le bassin de récupération des eaux de pluie (voir notre reportage dans Le Petit Collecteur n°8).



La cour de l'école est remise en service



Le local technique est habillé d'un bardage de bois



Projet de mur végétalisé pour le local technique

© AR ARCHITECTES®

La plantation des espaces verts aura lieu fin octobre ainsi que la mise en route et les réglages des équipements.

TRAVAUX RUE D'ERMONT À SAINT-PRIX

Dans le cadre de la requalification de la rue d'Erment, le SIARE s'est coordonné avec la commune pour réhabiliter le collecteur d'eaux usées datant de 1967 ainsi que ses branchements. Ce chantier se déroule en 2 temps.

La 1^{re} tranche (juin - octobre 2017) a concerné tous les travaux nécessitant une ouverture de chaussée. Les 38 m trop endommagés ont été remplacés par un tuyau en fonte. La majorité des branchements (soit 54) ont été repris et les tampons des regards de visite ont été changés. Ces travaux ont bénéficié d'une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

La 2^e tranche prévue pour 2018 sera consacrée au rétablissement de l'étanchéité et de la structure de la canalisation (diamètre 200 mm, longueur 650 m) par un chemisage polymérisé. 31 branchements seront repris.

Aux côtés des riverains, le SIARE dépose un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour les aider à réaliser les travaux de mise en conformité sur leur partie privative.



Chantier rue d'Erment

VOL AU-DESSUS DES MOULINETS

Le 26 juin 2017, un petit engin d'à peine 2 kg quadrille le ciel au-dessus du bassin des Moulinets à Eaubonne pendant 2 h 30.

Pas d'inquiétude... Les riverains avaient été prévenus que leur quartier serait survolé par un drone. C'était une première pour le SIARE.

Collecter des données pour agir

À la suite des observations des inondations de mai-juin 2016, et pour se prémunir de nouvelles situations de ce type, il était important de détecter quelles zones ont été et pourraient être inondées du fait de leur proximité et de leur faible altitude par rapport au ru ou au bassin des Moulinets.

Il s'agissait donc pour le SIARE de réaliser un relevé topographique du bassin, de ses talus et du terrain pour définir avec précision les points de débordements et ainsi pouvoir mettre en place les moyens les plus efficaces de lutte contre les inondations. Équipé d'un capteur photogrammétrique capable de transmettre ses informations en temps réel, le petit engin volant sans pilote embarqué a donc établi des relevés topographiques en 3D, selon un plan de vol programmé par GPS. Les données acquises ont été, dans un second temps, analysées, interprétées et intégrées aux bases de données cartographiques du SIARE.



Le drone utilisé

Un potentiel élevé mais un usage encadré

Les drones sont adaptés à l'étude topographique, thermographique ou agronomique d'une zone. À terme, de nouvelles applications devraient se développer. Pour autant, cette nouvelle technologie n'est pas une révolution : les drones complètent les méthodes d'analyse existantes, sans les remplacer.



Données collectées

Le survol à vue de zones de population reste très contrôlé pour des raisons de sécurité. Il est en particulier interdit de survoler des individus. Les drones ne peuvent s'éloigner de plus de 100 m du télépilote ni voler au-delà de 150 m d'altitude. Une déclaration préalable en préfecture est exigée et les plans de vol doivent être déclarés à la Direction Générale de l'Aviation Civile. Pour le secteur survolé, une autorisation émanant de l'aéroport du Bourget a également été requise.

C'est surtout en ville que le potentiel des drones est important, notamment pour les bâtiments, la construction, la voirie, l'inspection d'ouvrages et l'analyse du déroulement de chantiers. Une chose est certaine, le SIARE envisage d'ores et déjà de renouveler cette première tout à fait concluante...

CAPTURE D'UN CHEVREUIL

Un chevreuil s'est retrouvé sur le bassin Saint-Prix Aval, en avril dernier. La bête avait visiblement réussi à sauter dans l'espace vert entouré d'une clôture mais ne parvenait plus à en sortir. Le SIARE, la mairie et une équipe de l'Office National des forêts (ONF) ont été alertés pour prendre en charge l'animal sauvage. Dans un premier temps, il a été décidé de laisser le chevreuil se sortir de cette situation seul. Malheureusement, un mois plus tard l'animal n'avait toujours pas retrouvé la liberté...

Il a donc fallu se résoudre à attraper le chevreuil. Le 11 mai, les agents de l'ONF l'ont récupéré à l'aide de filets et ont pu le relâcher dans la forêt deux heures plus tard, après avoir vérifié qu'il se portait bien.



Bassin Saint-Prix Aval



RÉCUPÉRATEURS D'EAU NOUVELLE GÉNÉRATION

Ils font penser à un orgue de cathédrale, ils ont un faible encombrement au sol mais une grande capacité de stockage, ils sont 100 % recyclables et innovants... ce sont les nouveaux récupérateurs d'eau.

À la fois clôture brise-vent et brise-vue, les récupérateurs d'eau du XXI^e siècle sont faciles à installer et à entretenir. Des solutions modulaires permettent d'adapter dans le temps le volume disponible selon ses besoins. Il existe même des « citernes embarquées » qui peuvent être utilisées par les professionnels comme réservoir d'eau, notamment sur les véhicules de chantier.

C'est dire si l'installation d'un récupérateur d'eau est plus que jamais à l'ordre du jour. L'enjeu : préserver la ressource en eau et diminuer sa consommation.

Zoom sur un récupérateur d'eau pluviale XXL pour alimenter le système de rinçage du bassin d'Ermont

Il est prévu deux cycles complets de rinçage du bassin d'Ermont, après chaque épisode de remplissage, par les eaux pluviales. 30 m³ d'eau sont nécessaires à cet effet. Ce rinçage est assuré par des augets basculants qui ne sont autres qu'un système de chasse d'eau : une vague puissante se crée et pousse les déchets et les boues accumulés en fond de bassin vers la fosse de pompage.

Ces augets, au nombre de trois, rincent trois couloirs d'environ 34 m de longueur et 6 m de large.

L'alimentation des augets proviendra de l'eau pluviale récupérée et stockée dans un réservoir enterré à proximité du bassin mais aussi de l'eau potable du réseau de distribution.

Cet ouvrage de stockage a pour vocation de recevoir l'ensemble des eaux pluviales de l'aire technique d'exploitation aménagée au-dessus du bassin, de la cour et d'une partie des toitures des bâtiments de l'école maternelle.

Le réservoir d'un volume utile de 100 m³, l'équivalent de 500 baignoires, permettra de constituer une réserve d'eau utilisée pour le nettoyage du bassin et les arrosages du mur végétalisé du local technique.



Construction du bassin de récupération d'eau pluviale



Auget à alimenter en eau

LE PETIT COLLECTEUR

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains
1 rue de l'Égalité
95230 Soisy-sous-Montmorency
Tél : 01 30 10 60 70 / Fax : 01 30 10 60 71
info@siare.net - www.siare95.fr

Direction de la publication :
Jean-Pierre Enjalbert
Direction de la rédaction :
Amparo Martaud

Comité de rédaction : Morgane Barbier,
Guillaume Genest, Marie-Anne Gineste
Isabelle Heydel, Jean-Marc Jumel,
Marie-Line Picq, Sophie Reboux,
Sébastien Yot

Crédit photos : © SIARE, © Fotolia,
© Dmitry Moiseenko, © ARCHITECTES®

Conception et rédaction : MarkediA

Impression :
Imprimerie RAS
Tirage : 145 000 exemplaires



Distribution : ADREXO